



Les systèmes de protection sociale de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal se distinguent encore aujourd'hui des régimes des autres pays continentaux et de l'Europe du Nord, par un relativement faible niveau global de leurs dépenses sociales, surtout consacrées aux prestations vieillesse. En 2002, les prestations destinées aux familles ne représentaient que 2,5% des dépenses de protection sociale en Espagne, 3,8% en Italie, 4,3% au Portugal, contre 7,7% pour la moyenne de l'Union européenne à 15. La famille continue en revanche de jouer un rôle pivot dans l'organisation des solidarités et conserve souvent une structure complexe où la cohabitation intergénérationnelle est fréquente. Dans ce contexte, les politiques familiales de ces pays, généralement ciblées sur les plus bas revenus, restent avant tout un instrument de lutte contre la pauvreté. Toutefois, ces pays sont confrontés aux évolutions des modes de vie, au développement de l'activité féminine et aux enjeux que représentent leur faible natalité et le vieillissement plus important qu'ailleurs de leurs populations. Des mesures récentes ont ainsi été prises en Italie et en Espagne pour soutenir la fécondité et favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Au Portugal, où le taux d'emploi des femmes est nettement plus élevé que dans les deux autres pays, l'effort porte plus particulièrement sur l'accueil des jeunes enfants.

Sylvie COHU, Michèle LELIÈVRE, Diane LEQUET-SLAMA, Olivier THÉVENON

Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement
Ministère de la Santé et des solidarités
Drees

Les politiques en faveur de la famille : de nouveaux enjeux pour les pays d'Europe du Sud

En Europe du Sud, les politiques en faveur de la famille ont longtemps été le « parent pauvre » des politiques sociales, alors que les familles jouent un rôle social non négligeable dans ces pays. Elles ont ainsi longtemps suppléé les lacunes d'un système de protection sociale en construction et continuent aujourd'hui de fournir l'essentiel de l'aide aux personnes dépendantes. Toutefois, l'Italie, l'Espagne et le Portugal sont confrontés comme les autres pays européens aux évolutions des modes de vie, notamment des comportements familiaux, et doivent répondre aux enjeux liés à la baisse de la fécondité, au développement de l'activité féminine et au vieillissement de la population.

Des adaptations notables des politiques sociales sont ainsi intervenues dans la période récente, mais les spécificités des pays du Sud demeurent, telle par exemple l'importance des solidarités familiales.



E • 1

Existe-t-il une approche spécifique en matière de protection sociale dans les pays du sud de l'Europe ?

Dans une typologie des régimes d'État social identifiée par Esping-Andersen (1990 ; 1999), les pays d'Europe du Sud apparaissent comme un sous-ensemble des régimes « conservateurs corporatistes » dans lesquels la protection sociale s'est historiquement construite à partir d'un système d'assurances sociales liées à l'emploi et à la préservation des capacités productives des travailleurs en leur garantissant des moyens de subsistance en cas de chômage, de maladie ou d'incapacité de travail due à l'âge. L'un des socles de ce régime est la famille organisée sur le modèle traditionnel de « Monsieur Gagnepain », qui établit une division assez nette du travail entre conjoints avec un seul « apporteur » de revenu. Le système de prestations sociales est alors très largement « familialisé » et l'octroi de droits au conjoint du chef de ménage et aux autres membres inactifs des ménages est une forme de droits dérivés de ceux acquis par le chef de ménage du fait de son statut au regard de l'emploi (Lewis, 1992 ; Orloff 1993). Dans ce contexte, les femmes ne sont guère incitées à entrer sur le marché du travail, et plus souvent même encouragées à s'en retirer à l'arrivée de leurs enfants.

Faut-il pour autant considérer que les pays d'Europe du Sud s'apparentent totalement aux dispositifs des pays continentaux bismarckiens avec pour seule particularité un retard dans la mise en œuvre de l'État providence ? S. Leibfried (1992) et M. Ferrera (1996) proposent, pour leur part, d'ajouter aux trois régimes de la typologie d'Esping Andersen, un quatrième qui regrouperait à la fois la Grèce, l'Espagne, le sud de l'Italie et le Portugal et dont ils soulignent certaines caractéristiques comme l'importance accordée aux pensions de vieillesse au sein de la protection sociale, l'influence de l'église catholique, l'importance du travail informel, une structure d'emploi où prédominent les statuts d'indépendants (en particulier dans le secteur agricole), ou encore le rôle majeur joué par les solidarités primaires et les obligations mutuelles entre descendant d'une même famille.

Une autre spécificité des pays d'Europe du Sud tient au caractère dualiste de leur système de protection sociale qui résulte à la fois d'une protection sociale essentiellement centrée sur le « noyau dur » des emplois stables, et d'un volet assistantiel faiblement développé (Ferrera, 1996).

Ainsi, la protection sociale semble, selon cet auteur, bénéficier en priorité à une population d'insiders, souvent masculine et d'âge mûr, qui occupe un emploi de façon continue, connaît un développement de carrière relativement linéaire, et possède une couverture sociale relativement généreuse, avec par exemple en Italie des niveaux de pension de retraite parmi les plus élevées d'Europe (c'est le cas en particulier des employés des grandes entreprises industrielles et du secteur public). En revanche, les autres segments de la population active, qui connaissent des parcours professionnels discontinus, bénéficient d'une couverture sociale beaucoup plus limitée (Ferrera, 1996).

Des spécificités encore ancrées

La singularité des pays d'Europe du Sud, comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal, en matière d'organisation de la protection et des politiques sociales fait l'objet d'un débat nourri depuis le milieu des années 90 (encadré 1).

Les régimes de protection sociale mis en place dans les pays du sud de l'Europe présentent encore effectivement aujourd'hui des caractéristiques qui les distinguent des autres pays continentaux et de l'Europe du Nord, même si ces différences tendent à se réduire.

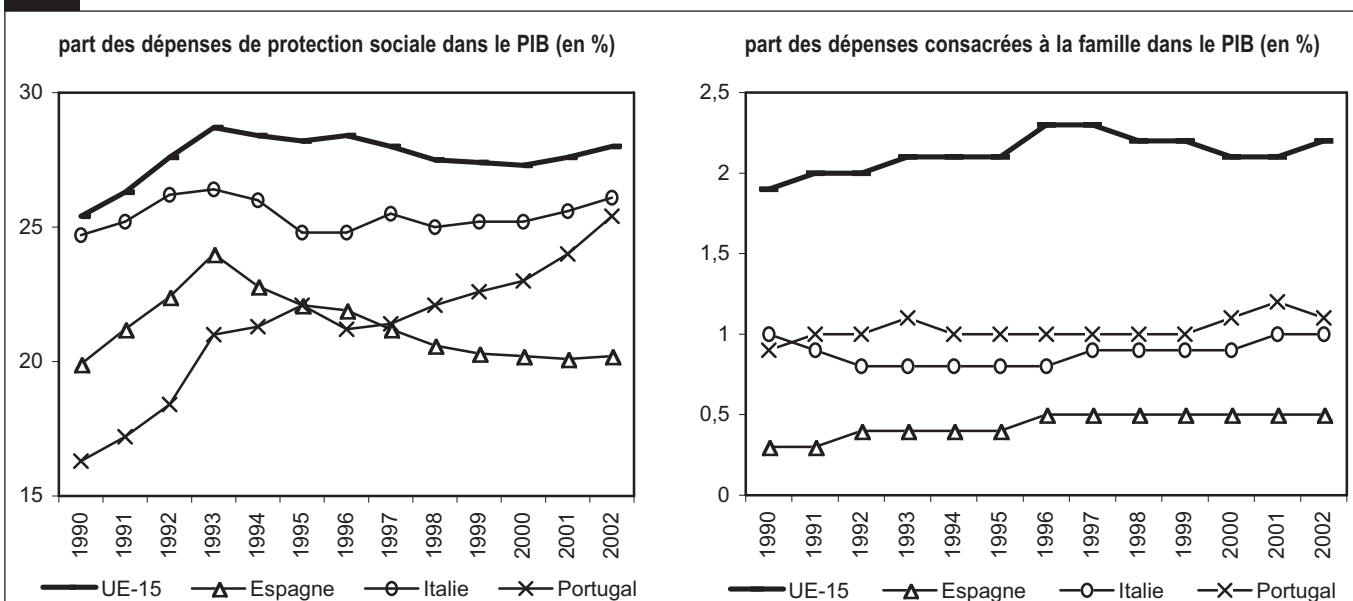
■ Des dépenses sociales davantage axées sur la vieillesse que sur la famille.

Un faible niveau global de dépenses sociales et une structure de dépenses dominée par les prestations vieillesse sont les premiers traits distinctifs des trois pays du Sud étudiés ici au regard des autres pays européens (graphique 1). Un niveau de développement encore inférieur à la moyenne européenne, et le poids de la population âgée dans la pyramide des âges en sont les principaux facteurs explicatifs. Globalement, les dépenses de protec-

2

G • 01

part des dépenses de protection sociale et consacrées à la famille dans le PIB (en %)



Source : Eurostat, SESPROS

tion sociale représentent ainsi, en moyenne, une part du PIB un peu plus faible qu'ailleurs en Europe (de 20% en Espagne à 25/26% en Italie et au Portugal, contre 28% en moyenne dans l'Union européenne des quinze). Le poste de dépense « vieillesse – survie » (51% du total des dépenses consacrées à la protection sociale en moyenne en 2002 dans ces trois pays contre 43,9% en moyenne dans l'Union européenne des 15) y est le plus important, notamment en Italie (59,5% en 2002). Les dépenses destinées aux familles apparaissent, en revanche, particulièrement peu élevées au regard de la moyenne européenne, notamment en Espagne et en Italie, même si leur poids dans le PIB a, sauf en Italie, fortement augmenté au cours des années 90 (tableau 1). En termes relatifs, la part des dépenses consacrées à la famille dans l'ensemble des dépenses sociales a toutefois plutôt continué à décliner dans les pays d'Europe du Sud, sauf en Espagne : elle ne représente en Espagne et en Italie que respectivement 2,5% et 3,8% du total des dépenses de protection sociale en 2002, contre 4,3% au Portugal et 7,7% pour la moyenne de l'Union européenne à quinze. L'une des raisons en est le montant relativement faible des prestations familiales versées, notam-

ment sous la forme d'allocations liées à la présence d'enfant(s) ou de réductions d'impôt (cf. *infra*).

■ Le rôle des solidarités familiales.

Alors que peu de dépenses sociales y sont consacrées, les familles continuent à jouer dans les pays du Sud un rôle pivot dans l'organisation des solidarités, qu'elles soient financières ou sous forme de services en nature. Les interventions publiques sont alors souvent conçues comme des dispositifs d'assistance subsidiaire en cas de défaillance de la famille (Saraceno, 1994 ; Naldini, 2003). Celle-ci demeure ainsi la principale pourvoyeuse de soins et d'aides, fournis dans un cadre informel, en matière de prise en charge des enfants, d'aides aux personnes âgées ou de soutien aux jeunes adultes. En Espagne et au Portugal comme en Italie, les transferts privés jouent ainsi un rôle presque aussi important dans la réduction de la pauvreté que les transferts sociaux.

De ce fait, la cohérence du système repose sur une forte dépendance inter-générationnelle. Elle apparaît notamment à travers la fréquence encore importante des ménages à configuration complexe, c'est-à-dire où coexistent plusieurs générations dans un même

lieu d'habitation, et qui peuvent alors mutuellement s'entraider. Les pays d'Europe du Sud comptaient ainsi, en 2001, une proportion de ménages complexes sensiblement plus importante que les autres pays européens, surtout au Portugal et en Espagne, où elle représente environ 20% de l'ensemble des ménages, contre moins de 2% dans les pays nordiques (tableau 2). Cette cohabitation familiale encore répandue explique aussi que le nombre de personnes vivant de façon isolée soit plus faible qu'ailleurs (4 à 7% contre 17% en Allemagne et 20% en Suède).

L'un des phénomènes les plus frappants est, à cet égard, la cohabitation prolongée entre parents et enfants, souvent jusqu'à ce que ces derniers atteignent l'âge de 25 ou 30 ans. À titre de comparaison, alors que 75% des jeunes Danois ont quitté leur famille entre 21 ans et 25 ans, ce n'est le cas que de 7% des jeunes Italiens du même âge. En Espagne, plus de 60% des jeunes hommes de 25 à 29 ans et plus de 50% des jeunes femmes du même âge vivent encore au domicile de leurs parents. Au Portugal toutefois, on assiste depuis la fin des années 90 à une diminution assez sensible de la cohabitation inter-générationnelle. Celle-ci n'apparaît pas seulement liée à des facteurs culturels

T
•01 dépenses de protection sociale par risque
(en % du PIB et des dépenses totales)

En %	Total des dépenses		Dépenses consacrées à la famille en %				Dépenses consacrées à la vieillesse* en %			
	en % du Pib		du Pib		total des dépenses sociales		du Pib		total des dépenses sociales	
	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002	1990	2002
UE-15	25,4	28,0	1,9	2,2	7,5	7,7	11,1	12,3	43,6	43,9
Belgique	26,4	27,8	2,3	2,2	8,8	8,0	10,5	11,5	39,7	41,2
Danemark	28,7	30,0	3,3	3,9	11,5	13,0	10,3	11,0	35,7	36,6
Allemagne	25,4	30,5	1,8	3,1	7,3	10,3	11,2	12,5	44,1	40,9
Grèce	22,9	26,6	1,6	1,8	7,1	6,8	11,5	13,1	50,1	49,3
Espagne	19,9	20,2	0,3	0,5	1,7	2,5	8,3	8,8	41,8	43,7
France	27,9	30,6	2,7	2,7	9,7	8,8	11,3	12,6	40,7	41,0
Irlande	18,4	16,0	2,0	2,4	10,8	15,2	5,4	3,6	29,0	22,4
Italie	24,7	26,1	1,0	1,0	4,2	3,8	13,6	15,5	55,2	59,5
Luxembourg	21,4	22,7	2,2	3,7	10,4	16,3	9,6	8,3	44,9	36,7
Pays-Bas	31,1	28,5	1,7	1,2	5,4	4,2	11,1	11,0	35,6	38,5
Autriche	26,5	29,1	2,6	3,0	9,9	10,2	12,5	14,1	47,3	48,3
Portugal	16,3	25,4	0,9	1,1	5,8	4,3	5,7	10,1	35,2	39,8
Finlande	25,1	26,4	3,3	3,0	13,0	11,3	8,2	9,4	32,6	35,7
Suède	33,1	32,5	:	3,0	:	9,3	:	12,4	:	38,1
Royaume-Uni	22,9	27,6	2,0	1,8	8,6	6,5	9,9	12,3	43,2	44,7

(*) : les dépenses comprennent les dépenses consacrées à couvrir les risques vieillesse (y compris survie).

Source : Eurostat, SESPROS

T
• 02 composition familiale de la population totale en 2001

En %	Couples	Couples avec enfants	Complexes*	Isolés	Parents isolés
Allemagne	18,9	53,3	6,8	16,6	4,4
Autriche	14,4	50,9	15,7	12,8	6,2
Belgique	20,0	60,6	2,7	9,4	7,3
Danemark	30,7	53,1	2,0	10,6	3,6
Espagne	11,4	57,0	19,1	5,3	7,2
Finlande	20,6	51,5	5,1	17,7	5,0
France	19,5	59,2	4,4	9,7	7,3
Grèce	16,2	58,2	12,7	6,8	6,0
Irlande	6,2	63,9	12,6	7,3	9,9
Italie	12,0	62,0	11,3	7,3	7,5
Luxembourg	20,7	53,6	8,0	11,2	6,5
Pays-Bas	25,9	52,1	0,8	14,7	6,4
Portugal	10,7	56,7	22,5	3,7	6,5
Suède	27,0	42,9	1,6	20,2	8,3
Royaume-Uni	24,0	46,8	6,5	13,1	9,6

(*) : familles étendues composées de plusieurs générations d'adultes (c'est-à-dire plus de trois adultes dans le ménage).

Source : Eurostat, Panel communautaire de ménages (version décembre 2003).

mais aux difficultés d'insertion que rencontrent les jeunes au moment de l'entrée dans la vie active, avec un chômage particulièrement élevé, excepté au Portugal (le taux de chômage des moins de 25 ans est en 2004 de 24% en Italie, 22% en Espagne et de 15% au Portugal contre 16% en moyenne pour l'Europe des 15) et des restrictions en matière d'accès au logement (Blossfeld et Mills, 2005). Il n'existe en particulier pas d'aides spécifiques en matière de logement, notamment locatif, ce qui pénalise l'accès des jeunes adultes à l'autonomie résidentielle. Une des conséquences de ces évolutions est le recul de l'âge moyen au mariage et à la première maternité, qui restent toutefois dans les pays du Sud plus précoces que dans les autres pays européens.

Plus que dans les autres pays, la famille représente donc l'unité de base à travers laquelle s'organisent traditionnellement les solidarités dans les pays d'Europe du Sud. Ces pays, à l'exception du Portugal, conservent à cet égard des taux de divorces parmi les plus faibles d'Europe (en 2002, 15,4 divorces pour 100 mariages en 2001 en Italie, et 18,2 en Espagne, mais 47,4 au Portugal¹ – contre des taux atteignant 56% en Suède, 55% au Royaume-Uni). De même, les naissances continuent à être très liées au mariage, la part des naissances hors mariage demeurant par exemple très inférieure en Italie

(14,9%) à la moyenne de l'Europe des 15 (32,8%). Le Portugal se distingue à nouveau par une proportion de naissances hors mariage sensiblement plus élevée (29%), contre 23% en Espagne.

La baisse de la fécondité et le vieillissement : des enjeux majeurs pour les politiques sociales, et le développement des politiques familiales

Face à cette situation, plusieurs enjeux se dessinent pour les politiques sociales des pays d'Europe du Sud, qui appellent un renouveau des politiques menées en direction des familles.

Un premier enjeu consiste à assurer le renouvellement des générations pour parvenir à une croissance suffisante de la population active et garantir ainsi un financement soutenable des politiques sociales. Or, avec 1,3 enfant par femme, l'Italie et l'Espagne ont actuellement les taux de fécondité les plus faibles de l'Europe des quinze. Avec 1,4 enfant par femme en 2005, le Portugal se situe également en dessous de la moyenne observée dans l'Union européenne (1,6% pour l'Union européenne à 25). Les projections démographiques prévoient ainsi à l'horizon de 2050 une diminution très marquée de la population active en Italie (-40% par rapport à 2000) et en Espagne (-32%) [Algava et Plane, 2004].

Une des causes est à rechercher dans le dualisme du marché du travail qui a des effets sur les comportements féminins d'offre de travail et de fécondité. Il apparaît ainsi risqué pour les femmes qui ont un emploi de l'interrompre au moment de la formation de la famille, la possibilité d'aménager des entrées et sorties de l'emploi étant considérablement réduite (Thévenon, 2004). Cette situation génère une polarisation des comportements féminins d'offre de travail, l'arrivée d'enfant(s) se révélant souvent incompatible avec l'occupation d'un emploi. Il en résulte une forte tension entre les décisions prises en matière d'emploi et de fécondité, et la formation d'un équilibre où coexistent à la fois un faible niveau de fécondité et un faible niveau d'emploi des femmes ; ceux-ci sont, à terme, susceptibles de peser à la fois sur les perspectives de développement économique et sur le financement des politiques sociales dans ces pays. Aussi, alors que les taux de fécondité dans les pays du sud de l'Europe excédaient très largement la moyenne européenne jusque dans les années 80, leur niveau, aujourd'hui beaucoup plus faible, se situe largement en deçà du seuil de renouvellement naturel des populations (tableau 3).

À l'autre extrémité de la pyramide des âges, l'allongement de l'espérance de vie renforce la tendance au vieillissement de la population, avec en perspective des problèmes de financement des dépenses de santé et de retraite. L'Espagne, et l'Italie connaissent déjà des ratios de dépendance² économique en croissance rapide et qui devraient atteindre des niveaux particulièrement élevés à l'horizon 2050 (graphique 2). Au Portugal, ce ratio devrait toutefois être moins élevé. Dans ce contexte, la projection de l'évolution des dépenses sociales apparaît particulièrement sensible aux variations des comportements démographiques qui peuvent être anticipées en Espagne et en Italie (Algava

1. Il faut toutefois signaler que les conditions permettant le divorce sont très encadrées dans la législation italienne et espagnole, alors que la loi portugaise, beaucoup plus libérale, est similaire au droit français applicable en matière de divorce.

2. Qui rapporte la population de plus de 60 ans à la population en âge de travailler.

T
•03 indice synthétique de fécondité

	1960	1970	1980	1990	2000	2004	2010	2030	2050
Espagne	2,9	2,9	2,2	1,4	1,2	1,3	1,36	1,4	1,4
Italie	2,4	2,4	1,6	1,3	1,2	1,31	1,38	1,4	1,4
Portugal	3,1	2,8	2,2	1,6	1,6	1,45	1,52	1,6	1,6
Europe à 15	2,7	2,4	1,9	1,6	1,6	1,31	1,33	1,55	1,57
Europe à 25		2,3		1,8	1,5	1,6	1,64	1,66	1,66

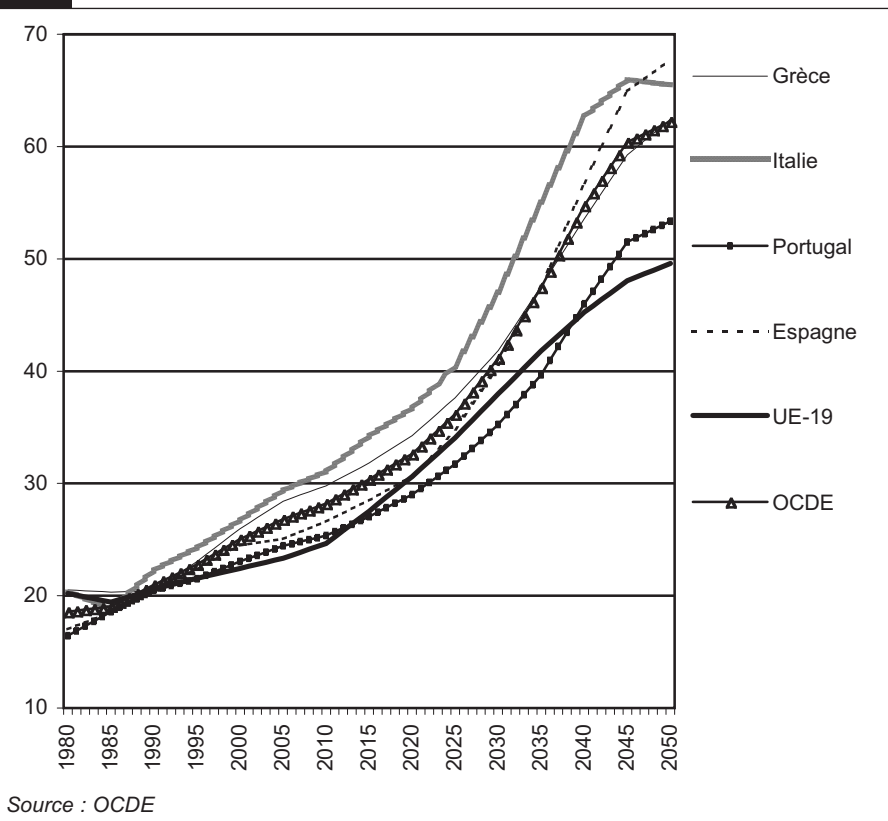
Sources : Eurostat ; projections : groupe vieillissement du Comité de la politique économique (dernières projections, septembre 2005).

et Plane, 2004). En effet, dans ces pays, de très fortes augmentations des dépenses sont à prévoir du seul effet du vieillissement de la population, tant pour les retraites (en l'absence de réformes +8% du PIB en Italie et en Espagne) que dans le domaine de la santé. Cette dynamique propre aux évolutions démographiques risque de conduire à ce que les prestations destinées aux familles restent au second plan des priorités des politiques sociales. Cependant, le développement des politiques menées en direction des familles pourrait s'avérer indispensable pour soutenir la fécondité et favoriser le développement de l'activité féminine. À cet égard, la proportion de femmes âgées de 40 à 60 ans déclarant avoir eu un nombre d'enfants inférieur à leur souhait est dans les pays d'Europe du Sud parmi la plus élevée de l'Europe à 15 (Fahey et Speder, 2004).

Des politiques familiales surtout centrées sur la lutte contre la pauvreté

Une autre particularité des pays d'Europe du Sud concerne le développement tardif, et encore relativement lacunaire, des politiques publiques d'assistance et de lutte contre l'exclusion sociale (Leibfried, 1992 ; Ferrera, 1996 et 2005), alors que les taux de pauvreté des ménages dans ces pays excèdent les niveaux atteints dans les autres États européens (encadré 2). Ces politiques d'assistance et de lutte contre l'exclusion sociale restent en outre encore relativement fragmentées et très hétérogènes d'une région à l'autre, notamment en Italie et surtout en Espagne qui a renforcé la décentralisation et conféré des pouvoirs étendus dans ce domaine aux dix-sept communautés autonomes.

G
•02 Projection du ratio de dépendance économique (population de plus de 65 ans / population en âge de travailler)



Dans ce contexte, les transferts en direction des familles et des enfants restent, malgré leur montant plus faible qu'ailleurs en Europe, l'un des principaux instruments de lutte contre la pauvreté, et ce d'autant qu'ils sont généralement ciblés sur les revenus les plus faibles. Les prestations familiales apparaissent toutefois diversifiées dans les trois pays du Sud de l'Europe, tant sur le plan de leurs conditions d'attribution que des montants versés. Leur montant reste relativement faible en Italie et au Portugal, et nettement moins élevé en Espagne que dans les autres pays européens. Leur attribution est par ailleurs fortement soumise à conditions de ressources en Italie et en Espagne, et

plus modulée selon le niveau de revenu au Portugal et en Italie (Math, 2004). L'aide financière liée aux enfants est ainsi fortement ciblée en direction des familles à faibles revenus. En Espagne, les allocations familiales, d'un montant réduit, ne sont versées que si le revenu de la famille ne dépasse pas un plafond de 8 793 euros en 2005, accru de 15% à partir du deuxième enfant. Le plafond est nettement plus élevé pour une famille avec trois enfants à charge puisqu'il atteint 14 990 euros dans ce cas. La condition de ressources ne s'applique pas si l'enfant ouvrant droit à prestation est handicapé.

En Italie, le plafond de ressources pris en compte pour l'attribution d'allo-

La pauvreté en Europe du Sud

Les taux de pauvreté (au seuil retenu dans les comparaisons européennes de 60% du niveau de vie médian) avoisinent 20% en 2001 au Portugal et 19% dans les deux autres pays (Italie ; Espagne), ce qui représente près de 5 points de plus que la moyenne communautaire (à 15). Ces niveaux de pauvreté plus élevés sont en partie dus à la pauvreté des personnes âgées, exceptée en Italie. Si l'on s'en tient à la situation des seules populations d'âge actif, les taux de pauvreté (au seuil de 60%) sont un peu moins importants et s'établissent autour de 16% en Espagne et au Portugal, et à 18% en Italie, contre 14% en moyenne communautaire.

Ce sont les familles nombreuses, de plus de 3 enfants, les ménages dits « complexes » où cohabitent plusieurs générations d'adultes, ainsi que les familles monoparentales (excepté en Italie) qui sont les plus exposées à ce phénomène.

En général, les taux de pauvreté sont les plus importants dans les ménages mono-actifs, ou dans lesquels aucune personne ne travaille, ainsi que parmi les ménages qui comprennent des travailleurs indépendants, en particulier dans le secteur agricole en Espagne et au Portugal.

La pauvreté des familles est inégalement répartie sur le territoire de ces pays car elle est souvent soit localisée dans le sud de l'Italie ou de l'Espagne, par exemple ou dans les zones rurales au Portugal.

Elle y est ainsi près de cinq fois plus élevée que dans le « Mezzogiorno » italien, presque le double dans quelques communautés autonomes espagnoles (Murcie, Extramadure, Andalousie, Canaries) que dans le reste de l'Espagne, et supérieure de près de 12 points dans les régions restées très rurales au Portugal. Ces disparités régionales reflètent pour une large part l'inégal développement économique d'une région à l'autre dans ces pays. En Espagne, par exemple, la pauvreté est plus faible dans les régions qui renferment des pôles de croissance industrielle et un secteur de services en expansion.

6 cations familiales est nettement plus élevé : 43 962 euros par an pour une famille de quatre personnes en 2005. Les montants des allocations familiales varient en fonction inverse du revenu familial et en lien avec le nombre des membres de la famille. Ces allocations sont principalement versées aux salariés et aux personnes retraitées.

Au Portugal, les prestations familiales sont modulées selon le revenu de la famille, le nombre de ses membres et leur âge. La réforme de 2003 a renforcé le ciblage des allocations familiales sur les familles les plus pauvres et les familles nombreuses (OCDE, 2004). Cinq échelons de revenus sont définis en fonction du salaire minimum national. L'accent est surtout mis sur l'aide aux enfants de moins de 12 mois avec des allocations nettement plus élevées dans ce cas (de 123 euros à 30,75 euros par mois selon les échelons). Pour les enfants de plus d'un an, les prestations offertes restent faibles quel que soit le niveau de revenu. Cette réforme a eu pour conséquence d'exclure du bénéfice des allocations familiales environ 10% des familles, dont le revenu familial excède cinq fois le salaire minimum national. Les règles de calcul du revenu de la famille ont toutefois été également modifiées pour favoriser les familles de

trois enfants ou plus, même à un niveau de revenu relativement élevé.

Une autre prestation existant en Italie et en Espagne est l'allocation de naissance et d'adoption. Elle n'existe pas au Portugal, mais les allocations versées aux familles pour les enfants de moins de 12 mois y sont majorées. En Espagne, l'allocation de naissance ou d'adoption n'est versée qu'à partir du troisième enfant. Elle était d'un montant de 451 euros en 2003. En Italie, cette prestation, versée également aux familles à partir du troisième enfant, est soumise à condition de ressources et son montant est très faible (118 euros). Il existe également une allocation de soutien économique, versée par l'État, à certaines catégories de ménages pauvres : 775 euros par enfant, en 2002, pour les femmes au foyer, 1 549 euros pour les salariés intérimaires.

On constate donc que dans les trois pays d'Europe du Sud les politiques familiales et les politiques de lutte contre la pauvreté apparaissent fortement imbriquées. Il n'existe toutefois dans ces trois pays pas de dispositif spécifiquement destiné aux familles monoparentales, bien qu'en Italie l'allocation familiale soit majorée pour les parents isolés. Contrairement à ce qu'on observe dans les autres pays

européens où le risque de pauvreté des familles monoparentales est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des ménages, leur déficit de niveau de vie apparaît en effet plus faible au Portugal, en Italie et en Espagne, en raison de l'importance de la cohabitation intergénérationnelle (Chambaz, 2000). En outre, malgré le caractère ciblé de leurs politiques familiales, l'Espagne, l'Italie et le Portugal sont les seuls pays de l'Union européenne qui n'ont pas mis en place de dispositif d'aide au logement à destination des locataires. En revanche, il existe dans ces pays des dispositifs fiscaux qui apportent une aide substantielle aux ménages accédant à la propriété, et qui sont particulièrement développés pour les ménages avec enfants.

Une évaluation du soutien financier apporté par les politiques publiques en direction des familles en Europe a, à cet égard, été réalisée par Antoine Math (2004) en s'appuyant sur la méthode des cas types. Sa conclusion est que le ciblage de « l'avantage enfant » en fonction des revenus – qu'il calcule en se fondant sur les prestations familiales, les aides au logement et les dispositifs fiscaux –, est particulièrement marqué au Portugal et en Italie. En Espagne, l'aide est également très concentrée sur les plus pauvres mais demeure à un niveau qui reste parmi les plus faibles.

Le développement de nouvelles politiques familiales

Jusqu'à une période récente, l'Italie, l'Espagne et le Portugal s'étaient montrés réticents à mettre en place des politiques familiales plus ambitieuses et centrées sur la relance de la fécondité et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Des évolutions importantes sont toutefois intervenues récemment en la matière.

■ Des mesures récentes pour favoriser les naissances.

En Italie, fin 2003, le gouvernement a toutefois approuvé certaines des multiples mesures proposées dans le « Livre Blanc sur le Welfare » de février 2003, en particulier la constitution d'un Fonds destiné à subventionner les

employeurs qui créent des crèches d'entreprise pour les enfants de moins de 3 ans, une allocation de naissance de 1 000 euros, versée dès le deuxième enfant pour faire face au déficit de naissances lié à une fécondité particulièrement faible. Cette mesure s'applique aussi pour les enfants adoptés. Une évaluation sur l'efficacité d'une telle mesure est en cours de réalisation.

Ainsi, pour la première fois dans son histoire sociale, l'Italie semble donc se diriger vers des mesures explicitement destinées à soutenir la fécondité. Par ailleurs, la loi de finances de 2003 a prévu des facilités de crédit pour encourager l'acquisition d'un logement par les jeunes couples mariés grâce au transfert aux régions d'un Fonds de 161 millions d'euros. Cette mesure a fait l'objet de critiques de la part de l'opposition dans la mesure où elle n'est applicable qu'aux couples mariés.

En Espagne également, il semble que le pays commence à mettre en place une politique familiale explicite. À la suite de la politique menée par le gouvernement de centre-droit, le gouvernement actuel a adopté un plan intitulé « Politiques pour le Bien-être des familles ». Ce plan vise tous les ménages mariés ou non, familles isolées, couples homosexuels. Parmi les propositions qui y figurent, on peut noter la prolongation jusqu'à 25 ans de l'âge des enfants permettant de percevoir des allocations familiales, l'introduction d'un congé parental de 4 semaines pour les pères au cours des 9 premiers mois de l'enfant, une réduction d'impôt pour les mères d'un enfant de moins de 3 ans qui travaillent, afin de les inciter à conserver leur emploi. Cette réduction peut aller jusqu'à 1 200 euros par an et peut se traduire par une allocation pour les familles qui ne paient pas d'impôt.

Les Communautés autonomes se sont par ailleurs vu attribuer une nouvelle compétence fiscale leur permettant de soutenir les familles en leur consentant des réductions d'impôt. Chaque région est libre de définir ses priorités dans ce cadre, ce qui leur a permis de lancer des amorces de politique familiale. À Madrid, une réduction d'impôt de 280 euros a ainsi été mise en place pour chaque naissance. Une mesure similaire a été adoptée en

Galicie mais uniquement à destination des familles pauvres. Les associations familiales s'interrogent toutefois sur les inégalités entre régions que portent en germe ces nouvelles politiques.

Au Portugal, la politique familiale récente apparaît, quant à elle, axée sur deux objectifs majeurs : un recentrage de l'aide aux familles sur les plus pauvres et un soutien accru à la conciliation des vies professionnelle et familiale (OCDE, 2004).

■ **Un enjeu désormais reconnu : le soutien à la conciliation entre travail et vie familiale.**

Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale peut répondre dans les pays d'Europe du Sud à plusieurs objectifs : aider les parents à avoir le nombre d'enfants désiré, accroître le revenu familial en leur permettant de sortir d'une éventuelle situation de pauvreté, développer l'emploi des femmes, afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre des années à venir, favoriser les conditions d'une plus grande égalité entre hommes et femmes. La réponse à ces enjeux, désormais clairement identifiés dans ces pays, implique toutefois un retournement de l'attitude qui a prévalu vis-à-vis du travail des femmes jusqu'aux années 90, où la population féminine, utilisée comme une main-d'œuvre d'appoint, a surtout été dirigée vers des emplois non protégés, irréguliers et/ou informels (Saraceno, 1994 ; Trifiletti, 1999). Si l'accès des femmes aux emplois à durée indéterminée et à temps plein s'est massivement développé dans les trois pays étudiés au cours des vingt dernières années, elles continuent souvent, sauf dans le cas du Portugal, à interrompre leur activité professionnelle pendant une période prolongée, voire de façon définitive, durant la période de formation de la famille (Thévenon, 2004).

Si les situations des femmes vis-à-vis du marché du travail apparaissent assez différentes dans les trois pays (encadré 3), leurs comportements d'activité demeurent globalement très liés à la composition de la famille, et notamment à la présence d'enfants.

Néanmoins, ces comportements d'activité paraissent en voie de se

modifier dans la période récente. C'est notamment le cas au Portugal et en Espagne, qui ont connu une forte croissance de l'emploi à plein-temps chez les femmes en couple (encadré 4).

À cet égard, les disparités observées, notamment entre le Portugal et les autres pays d'Europe du Sud, reflètent pour partie des orientations différentes dans les politiques engagées. Dans ces derniers pays, le système sociofiscal et les faibles moyens consacrés par la collectivité à la garde des enfants demeurent en effet un frein à l'activité professionnelle des femmes et à une conciliation sans rupture de carrière entre vie familiale et vie professionnelle.

L'intérêt financier relativement faible que procure aux femmes le fait de travailler est un premier élément qui, d'après les études disponibles, expliquerait leur niveau d'activité encore modéré dans ces pays – et en particulier le faible développement de l'emploi à temps partiel. Adema et al. (2004) observent ainsi que, compte tenu des effets du système fiscal et des prestations sociales versées aux familles, une hausse du revenu d'un ménage induite par une augmentation du volume de travail du chef de famille est plus avantageuse que l'apport d'un deuxième salaire dans le ménage, et ce, dans les pays du sud de l'Europe, plus que dans la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, le travail à temps partiel du partenaire féminin induit une très forte hausse du taux marginal d'imposition du ménage, en particulier au Portugal.

Des disparités importantes entre les pays d'Europe du Sud existent, en outre, dans les investissements réalisés pour les structures d'accueil destinées aux jeunes enfants. Les dépenses consacrées à ce domaine sont globalement très inférieures dans les pays du Sud à la moyenne européenne, même si leur ordre de grandeur est proche de celui observé en l'Allemagne ou au Royaume-Uni (tableau 4). En Italie, où les dépenses consacrées aux services de garde et d'éducation pré-primaire sont les plus élevées parmi les trois pays, la plus grande part de ces investissements est consacrée à l'accueil des jeunes enfants à l'école maternelle, accessible à partir de 3 ans. C'est, en revanche, au

La situation des femmes vis-à-vis du marché du travail dans les pays d'Europe du Sud

Des situations très différentes s'observent néanmoins dans les trois pays en ce qui concerne l'activité féminine. Le Portugal se distingue, depuis le début des années 90, par des taux d'emploi des femmes nettement plus élevés que dans les autres pays d'Europe du Sud, et même que la moyenne européenne (tableau 1). Le travail à temps plein du couple dans un ménage est devenu la norme depuis la fin des années 80 (OCDE, 2004). La très grande majorité des femmes (85%) travaillent ainsi à plein-temps, le temps partiel constituant une forme d'emploi plus minoritaire que dans la plupart des autres pays européens.

Les autres pays d'Europe du Sud se caractérisent par des taux d'emploi des femmes plus faibles que dans les autres pays européens, même si les écarts se sont considérablement réduits au cours des années 90. C'est en Espagne que la croissance de l'emploi a été la plus forte : alors que les taux d'emploi féminin y étaient inférieurs à ceux des autres pays d'Europe du Sud, ils sont devenus en 2003 supérieurs à ceux observés en Italie. La part des emplois à temps partiel demeure, globalement dans les pays d'Europe du Sud, très en deçà de la moyenne européenne, bien qu'elle ait progressé sur la période. Le travail à temps partiel demeure néanmoins une spécificité de l'emploi des femmes, comme c'est le cas dans l'ensemble des pays européens, et reste concentré dans des activités traditionnelles (Barrère-Maurisson et Marchand, 2000). L'emploi à durée déterminée n'est, quant à lui, pas plus développé en Italie que dans la moyenne des pays européens, mais au Portugal, et surtout en Espagne, il est particulièrement important et près d'un tiers des femmes occupent un emploi de ce type (tableau 2). Plus que le temps partiel, l'emploi temporaire représente donc une forme de flexibilité privilégiée par les entreprises, en particulier pour la mobilisation de la main-d'œuvre féminine.

Plus généralement, l'accès des femmes à l'emploi apparaît plus difficile dans les pays du Sud que dans la plupart des autres pays européens, où les taux de chômage féminins y sont plus élevés que ceux des hommes alors que c'est généralement l'inverse dans les autres pays. Les femmes sont également plus exposées au chômage de longue durée malgré la régression de celui-ci depuis le début des années 90 (tableau 2).

tableau 1 - évolution des taux d'emploi et du travail à temps partiel

En %	Taux d'emploi				Part du temps partiel			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1990	2003	1990	2003	1990	2003	1990	2003
Grèce	73,4	72,5	37,5	44,0	4,0	2,9	11,6	9,9
Espagne	71,9	74,5	31,8	46,8	1,4	2,5	11,5	16,5
Italie	69,2	69,7	36,2	42,7	4,0	4,9	18,4	23,6
Portugal	80,1	73,9	55,4	60,6	3,9	5,9	12,8	14,9
U.E.-15	74,2	73,5	48,6	56,1	4,3	6,3	27,0	30,1
EUR-25	74,9	70,9	47,1	50,9	4,4	5,9	26,5	27,1

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail

tableau 2 - la précarité des femmes sur le marché du travail

En %	Part de l'emploi temporaire				Taux de Chômage				% chômage de longue durée (1)			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1990	2003	1990	2003	1990	2003	1990	2003	1990	2003	1990	2003
Grèce	16,9	9,9	15,9	13,5	4,4	5,9	12,0	13,8	39,9	49,2	55,9	61,0
Espagne	27,8	28,7	34,3	33,5	11,7	8,2	24,7	16,0	45,6	34,3	61,5	43,9
Italie	3,8	7,9	7,5	11,8	7,9	6,8	17,7	11,7	68,6	57,5	70,7	58,9
Portugal	16,8	19,1	19,4	22,4	3,3	5,9	7,0	7,7	38,2	31,2	49,4	32,7
U.E.-15	9,3	11,7	11,8	13,8	6,7	7,2	10,9	8,6	47,0	41,8	50,2	45,2
EUR-25	9,7	12,3	11,9	13,7	6,7	8,6	10,4	9,7	44,5	39,7	47,9	45,4

1. Durée de 12 mois et plus

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail

Portugal que l'effort d'accueil des enfants les plus jeunes est le plus développé. En effet, la proportion des enfants de moins de trois ans accueillis dans une structure de garde publique ou subventionnée (22%) apparaît beaucoup plus élevée que dans les autres pays du Sud, où la couverture est sensiblement plus faible que dans la plupart des pays de l'Europe des quinze. Toutefois, il existe en la matière de fortes différences régionales dues au fait que, en Italie comme en Espagne, les régions (Communautés autonomes en Espagne) sont en grande part responsables du développement des structures d'accueil (Gonzalez, 2003). De ce fait, la couverture des services de garde varie en Espagne pour les enfants de moins de trois ans de moins de 4% à 34% selon la région.

Enfin, les pays du Sud ont également mis en œuvre des politiques très différentes en matière d'aménagement du temps de travail des parents. La durée des congés auxquels ils ont droit, du fait de la naissance d'un enfant, diffère d'abord fortement d'un pays à l'autre, avec au Portugal une durée cumulée de congés relativement courte (4 mois), alors qu'en Espagne, la période de congé peut atteindre jusqu'à trois ans – dont 16 semaines correspondent au congé maternité proprement dit –, l'Italie étant dans une situation intermédiaire. Toutefois, la durée effective du congé parental en Espagne est généralement plus courte et peu d'hommes y ont recours. Le gouvernement portugais a, par contre, mis en place des incitations financières pour encourager les pères à recourir au congé parental. Néanmoins, comme le niveau de revenu des ménages demeure relativement faible, peu de pères le font effectivement (OCDE, 2004).

Plusieurs pays, comme l'Espagne et le Portugal, ont, en outre, introduit des possibilités d'aménagement de la durée du travail liées à la présence d'enfants. Mais ces dispositifs restent limités dans leur ampleur comme dans leurs effets. Pour cette raison, le réseau familial continue à demeurer un relais indispensable à la prise en charge des enfants. En Espagne, l'enquête de 1998 sur les

	En PPP-US\$ par enfant	% du PIB		Taux de couverture des modes de garde publics ou subventionnés (%)	
		Total	Dont dépenses de garde pour les enfants de moins de 3 ans	1-2 ans	3-5 ans
Grèce	1169	0,38	0,38	3	48
Italie	2761	0,60	0,12	6	71
Portugal	1046	0,36	0,25	22	75
Espagne	1673	0,43	0,02	5	77
EU-15	2960	0,76	0,55	20	78

Source : OCDE.

stratégies pour rendre compatibles la famille et l'emploi relève ainsi que 77% des mères qui travaillent ont un parent proche qui vit dans la même agglomération, et que 26% recourent quotidien-

nement à son aide pour les tâches domestiques (Tobio, 2000). Près de 25% des mères qui travaillent ont, par ailleurs, recours à des employées de maison, soit à temps complet – pour 6%

d'entre elles – soit à temps partiel, pour effectuer les travaux ménagers ou pallier les incompatibilités d'horaire (conduite des enfants à l'école ou à la crèche, etc.). ●

Bibliographie

- ADEMA W., GORNICK J., WHITEFORD P., 2004, *Family Policy and the Restructuring of the Welfare State : A Comparative Analysis of OECD Countries*, Espanet Conference, 9-11 septembre, Oxford.
- ALGAVA E., PLANE M., 2004, « Vieillesse et protection sociale en Europe et aux États-Unis », Études et Résultats, n° 355, novembre, Drees.
- BAGAVOS C., MARTIN C., 2000, « Faible fécondité, familles et politiques publiques », Rapport de synthèse du Séminaire de Séville, Austrian Institute for family studies, septembre.
- BARRÈRE-MAURISSON M.-A., MARCHAND O., 2000, « Famille et marché du travail dans les pays développés au seuil de l'an 2000 », Premières Synthèses, n° 11(1), mars, Dares.
- BLOSSFELD H.P., MILLS M., 2005, « Globalisation, Uncertainty, and Changes in the Situation of Young Adults in Southern Europe : a cross-national comparison and suggestions for social policy », Colloque « La réforme de la protection sociale en Europe continentale et du Sud », Drees, 19 et 20 décembre 2005.
- CNAF, 2004, « Les familles monoparentales en Europe », Dossier d'Études, n° 54, mars.
- ESPING-ANDERSEN G., GALLIE D., HEMERIJCK A., MYLES J., 2001, *A New Welfare Architecture for Europe*, Oxford University Press.
- ESPING-ANDERSEN G., 1999, *Social Foundations of Post-industrial Economies*, Oxford, Oxford University Press.
- ESPING-ANDERSEN G., 1990, *Les trois mondes de l'État Providence*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Lien Social.
- FAHEY T., SPEDER Z., 2004, *Fertility and Family Issues in an Enlarged Europe*, Fondation Européenne pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, Dublin.
- FERRERA M. (Ed), 2005, *Welfare State Reform in Southern Europe – Fighting Poverty and Social Exclusion in Italy, Spain, Portugal and Greece*, Routledge/EUI Studies in the Political Economy of Welfare.
- FERRERA M., 1996, « The Southern model of Welfare in Social Europe », *Journal of European Social Policy*, 1, p. 17-37.
- GONZALES M., 2003, « Servicios de atención a la infancia en España », Document de Travail, Fundacion Alternativas.
- HORUSITKY P., JULIENNE K., LELIÈVRE M., 2005, « Un panorama des minima sociaux en Europe », Dossiers solidarité et santé, n°3, juillet-septembre, Drees, à paraître.
- LEIBFRIED S., 1992, « Towards a European Welfare State : on integrating poverty regimes in the European community », dans Z. Ferge, J.E Kolberg (eds), *Social policy in a changing Europe*, Frankfurt, Campus Verlag.
- LEWIS J., 1992, « Gender and the Development of Welfare Regimes », *Journal of European Social Policy*, 2(3), p. 159-173.
- MARTIN C., 2003, « Les politiques familiales en Europe du Sud, le cas de l'Espagne », Dossier d'Études, n° 43, avril, Cnaf.
- MATHA., 2004, « Une comparaison des politiques familiales en Europe occidentale par la méthode des cas types », Document de travail de l'Ires, n° 04-05, avril.
- NALDINI M., 2003, *The family in the Mediterranean Welfare States*, London : Frank Cass, 2003. 248 pp.
- Observatoire européen sur les politiques familiales, 2004, *Rapports sur l'Espagne, l'Italie, le Portugal*.
- OCDE, 2004, *Bébés et Employeurs : comment concilier travail et vie de famille ?*, vol 3 : Nouvelle-Zélande, Suisse et Portugal, Paris.
- ORLOFF A., 1993, « Gender and the Social Rights of Citizenship : the Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare State », *American Sociological Review*, 58, p. 303-328.
- SARACENO C., 1994, « The Ambivalent Familialism of the Italian Welfare State », *Social Politics*, 1, pp. 60-82.
- THÉVENON O., 2004, « Les enjeux pour l'emploi féminin de la stratégie européenne pour l'emploi », *Revue de l'OFCE*, 90, juillet, pp. 379-417.
- THÉVENON O., 1999, « La durée du travail féminin en Europe : entre flexibilité et conformité. Une comparaison des relations emploi/famille en Allemagne de l'Ouest, Espagne, France, aux Pays-Bas et Royaume-Uni », *Recherches et Prévisions*, n°56, mars, pp 47-66.
- TOBIO C., 2000, « Chez les parents jusqu'à trente ans. La spécificité espagnole en Europe », *Esprit*, 273, mars-avril, p. 156-173.
- TRIFILETTI R., 1999, « Southern European Welfare Regimes and the Worsening Position of Women », *Journal of European Social Policy*, Vol. 9, n° 1, 49-64.

**L'évolution des comportements d'activité des femmes
dans les pays d'Europe du Sud**

Le Portugal se distingue par le nombre de couples à deux actifs dont la femme occupe un emploi à temps plein. Au cours des années 90, la part des femmes vivant avec un conjoint et inactives a ainsi décliné, au profit de celles occupant un emploi à temps « moyen » ou à temps plein (tableau 1). De même, la fréquence de l'emploi à temps plein s'est accrue parmi les femmes vivant sans conjoint. L'Espagne se caractérise également par une forte croissance de l'emploi à plein-temps des femmes vivant en couple dont le conjoint occupe un emploi.

Tableau 1 - taux d'activité des femmes âgées de 20 à 44 ans

En %	Femmes ayant un conjoint doté d'un emploi		Femme ayant un conjoint sans emploi		Femmes sans conjoint	
	1992-93	2002-03	1992-93	2002-03	1992-93	2002-03
Espagne						
Congé maternité	0,3	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Inactives	23,8	17,8	3,4	1,4	15,2	13,8
Emploi à temps faible	0,9	1,5	0,2	0,1	0,7	1,4
Emploi à temps moyen	2,6	4,7	0,3	0,3	2,2	3,6
Emploi à temps plein	13,8	20,3	1,5	1,4	17,5	21,2
Chômeuses	5,8	4,6	1,4	0,7	10,2	6,3
Italie						
Congé maternité	0,8	1,1	0,0	0,0	0,1	0,2
Inactives	25,4	20,0	1,8	1,8	16,4	16,8
Emploi à temps faible	0,9	1,1	0,1	0,1	0,6	0,9
Emploi à temps moyen	5,8	7,6	0,2	0,3	3,2	4,2
Emploi à temps plein	17,1	16,9	0,9	0,8	17,4	19,1
Chômeuses	2,8	2,9	0,5	0,6	5,9	5,6
Portugal						
Congé maternité	0,7	0,6	0,0	0,0	0,1	0,1
Inactives	14,1	9,1	0,9	0,8	12,0	12,5
Emploi à temps faible	1,4	1,2	0,1	0,1	0,8	0,9
Emploi à temps moyen	4,1	7,6	0,3	0,2	2,9	2,4
Emploi à temps plein	33,5	34,8	1,3	1,5	22,0	25,8
Chômeuses	2,2	2,4	0,2	0,4	2,3	3,2
Europe à 15						
Congé maternité	0,9	1,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Inactives	18,6	14,6	2,4	2,0	11,4	13,0
Emploi à temps faible	4,0	3,7	0,2	0,2	1,3	2,1
Emploi à temps moyen	8,7	10,0	0,4	0,5	2,9	4,3
Emploi à temps plein	21,1	21,4	1,5	1,3	17,6	18,0
Chômeuses	3,7	2,9	0,8	0,6	4,3	4,1

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail. Le temps faible correspond à une durée du travail hebdomadaire de moins de 18 heures ; le temps moyen comprend les durées de 18 à 32 heures et le temps plein est défini comme une durée supérieure à 32 heures.





Le nombre d'enfants par famille conserve bien sûr une incidence sensible sur l'activité des femmes. Toutefois, le Portugal se différencie à nouveau par le fait que le taux d'activité des femmes diminue surtout à partir du troisième enfant, et reste supérieur, même dans ce cas, à celui observé pour l'ensemble des pays européens (tableau 2). Dans les autres pays du Sud, la présence d'au moins un enfant induit une forte diminution des taux d'activité. Mais, les interruptions d'emploi sont davantage déterminées par le nombre des enfants que par leur âge ou le calendrier des naissances, et les reprises d'activité lorsque l'enfant grandit sont alors moins fréquentes (Thévenon, 1999). Ce phénomène est plus marqué en Italie et en Espagne que dans les autres pays d'Europe continentale, où l'effet de la présence des enfants sur l'activité des mères est aussi plus dépendant de leur âge.

Tableau 2 – taux d'activité en fonction du nombre d'enfants

En %	Employées	Chômeuses	Inactives
Espagne			
Sans enfant	76,5	9,5	13,7
1 enfant	54,8	10,7	32,5
2 enfants	47,3	10,0	41,7
Plus de 2 enfants	39,0	9,7	50,3
Italie			
Sans enfant	73,6	6,3	18,8
1 enfant	54,8	6,3	35,6
2 enfants	45,2	6,8	46,4
Plus de 2 enfants	32,2	7,3	59,1
Portugal			
Sans enfant	82,6	6,7	10,6
1 enfant	78,5	5,5	14,8
2 enfants	75,4	4,2	19,1
Plus de 2 enfants	62,0	6,4	30,7
Union européenne			
Sans enfant	78,9	5,9	14,5
1 enfant	63,0	7,0	26,9
2 enfants	59,6	6,0	32,7
Plus de 2 enfants	47,5	6,1	45,1

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/html/publication
Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

Études et Résultats

consultable sur Internet
abonnement gratuit à souscrire auprès de la Drees
télécopie : 01 40 56 80 38
www.sante.gouv.fr/html/publication

- des revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique
dernier numéro paru :
« Politiques sociales, politiques sanitaires »
n° 3, juillet - septembre 2005

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique
derniers numéros parus :
« Études diverses »
n° 2, avril - juin 2005

- des ouvrages annuels :

Données sur la situation sanitaire et sociale en France

Comptes nationaux de la santé

Comptes de la protection sociale

- et aussi...

Statiss, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS
consultable sur Internet :
www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07
tél. : 01 40 15 70 00
Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr